

L'association APRÉMIS reçue par Madame Barbara POMPILI, Députée de la Somme

Une délégation de l'APRÉMIS a été reçue, à sa demande, le 17 novembre par Mme Barbara POMPILI, Députée de la Somme.

Outre la présentation des différentes actions menées par l'association, cet échange a principalement porté sur l'activité de **Placement Extérieur**. Deux points ont été abordés :

- Même si l'association est conventionnée pour l'accueil de 40 détenus et met en place des moyens pérennes pour y faire face (personnel, logements), plus aucun détenu en provenance de l'Oise, de l'Aisne et du Pas-de-Calais ne peut plus être accueilli, les crédits dédiés et délégués à ces départements ayant été épuisés en cours d'année. Seule une vingtaine de détenus sont actuellement accueillis et pris en charge globalement (santé, logement et formation ou emploi).
- En 2018, cette mesure d'aménagement de peine fêtera ses 30 ans de mise en œuvre par notre association. Avec la Fédération Citoyens et Justice, l'APRÉMIS souhaite mettre en valeur cet aménagement de peine qui constitue un vrai « sas » de sortie de détention. Elle permet une réinsertion efficace pour l'individu et prévient la récidive et participe donc à la protection de la société.

Mme POMPILI est convaincue de la pertinence de ces alternatives à l'incarcération et de la qualité du travail mené par l'association. Elle a déjà pu relayer auprès du Cabinet de la Garde des Sceaux, Madame BELLOUBET, lors de sa visite conjointe à Amiens avec le Ministre de l'Intérieur, le 10 novembre, les inquiétudes de l'association tant sur son financement que sur la baisse annoncée du budget de la justice dédié aux mesures alternatives à la détention (voir notre précédente actualité sur ce sujet). Elle sera attentive aux prochains débats à ce sujet.

Elle a manifesté son intérêt pour une visite de l'association en début d'année 2018 et sa participation aux journées de réflexion et d'information qui seront organisées fin novembre 2018 à l'occasion des 30 ans du Placement Extérieur, moment privilégié pour réfléchir au sens de la peine et à la place des aménagements de peine.